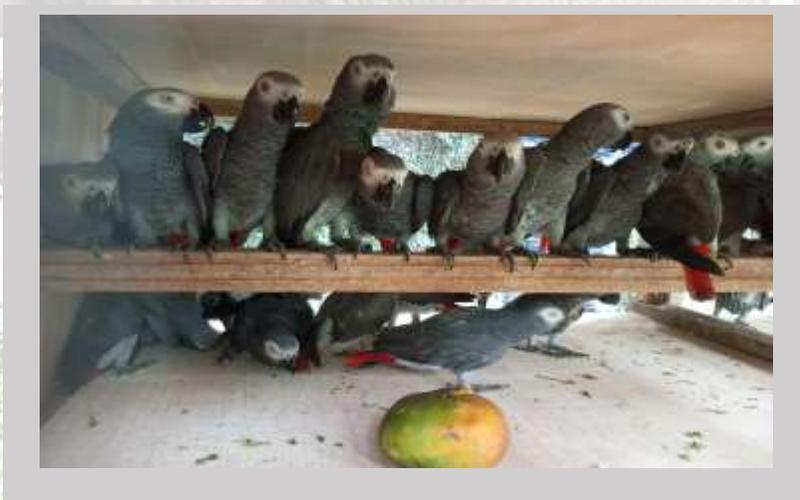




EAGLE-CÔTE D'IVOIRE

RAPPORT 1^{ER} SEMESTRE 2023



RAPPORT SEMESTRIEL JANVIER- JUIN 2023

Le premier semestre 2023 a été marqué par des opérations et le renforcement des collaborations mises en place depuis mars 2018 avec le Ministère des Eaux et Forêts, l'Unité de Lutte contre la Criminalité Transnationale Organisée (UCT), auquel le projet EAGLE-Côte d'Ivoire apporte son appui technique, et avec la Direction de la Faune du MINEF.

Dans la pratique, le projet a entrepris plusieurs actions avec les autorités ivoiriennes qui ont abouti à l'arrestation de plusieurs trafiquants d'espèces animales sauvages protégées. Les résultats ont été obtenus en collaboration avec l'Unité de Lutte contre la Criminalité Transnationale Organisée (UCT), la Direction de la Police Forestière du Ministère des Eaux et Forêts (MINEF) et avec la Direction de la Faune du MINEF.

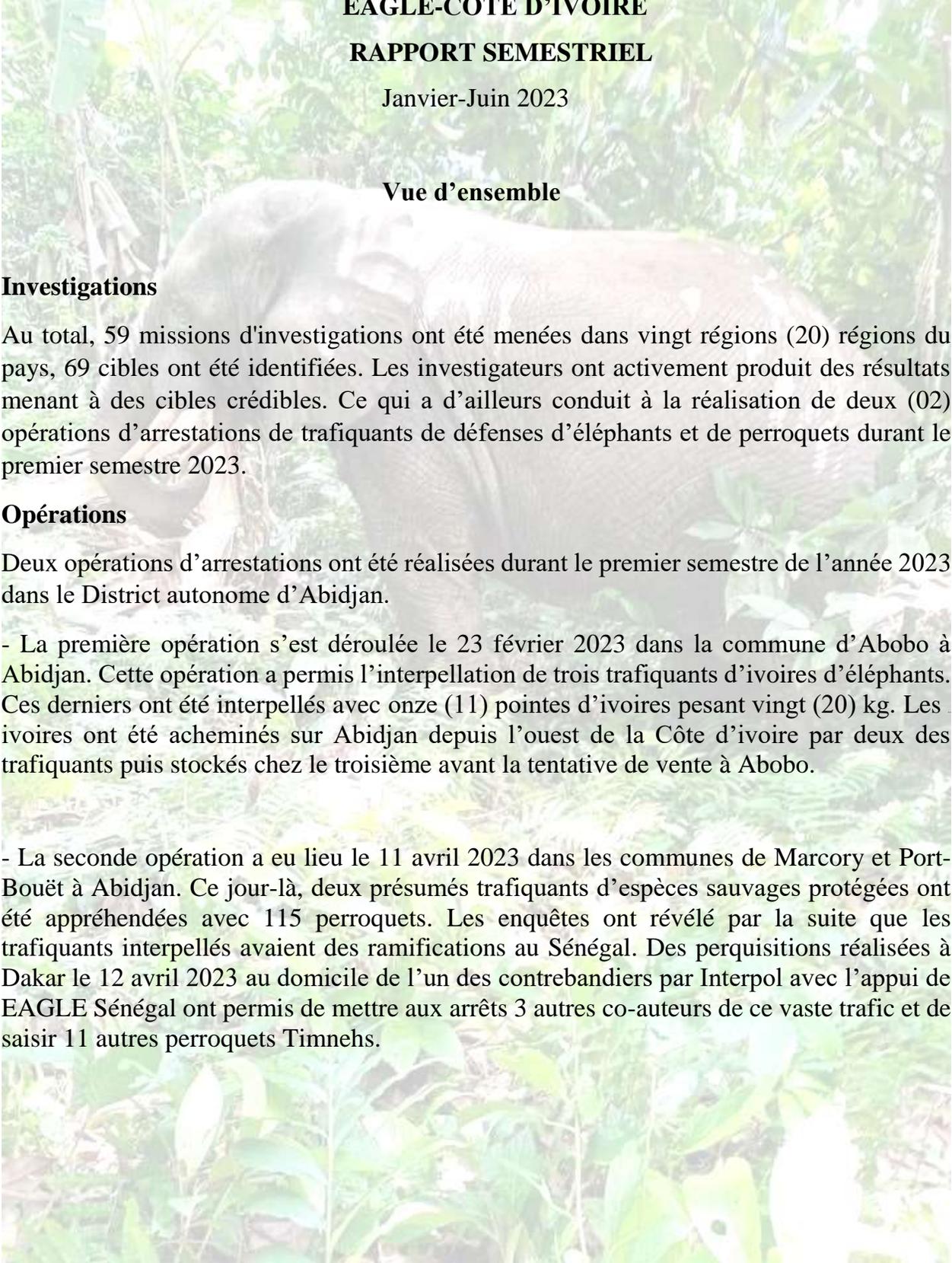
Les opérations ont permis l'arrestation de cinq (05) trafiquants de défenses d'éléphants et de perroquets. Au total onze défenses d'éléphants pesant vingt (20) kg et 115 perroquets ont été saisis.

Aussi, il est bien de noter que le suivi juridique dans les procédures relatives aux poursuites pénales des cas découlant des opérations, a permis d'écrouer cinq (05) personnes à la Maison d'arrêt et de correction d'Abidjan (Maca). Deux d'entre-elles sont concernées par une procédure d'instruction.

Les trois (03) autres ont été condamnés à deux mois de prison ferme assortie d'une amende de 300.000 FCFA.

Un des objectifs d'EAGLE Côte d'Ivoire vise la dissuasion, notamment par l'application de peines sévères aux trafiquants demeure primordiale. Dans cette veine, le département légal a rencontré des procureurs et substituts de procureurs à l'effet de leur expliquer le bien-fondé de l'application des peines sévères. Autre politique de dissuasion, le projet a procédé à la publication de 139 pièces médiatiques. Ces publications traitaient des arrestations opérées durant le semestre et de la perte drastique de la biodiversité dans le monde.

Le présent rapport sera l'exposé de l'aperçu général des activités menées au cours du premier semestre 2023 du projet EAGLE-Côte d'Ivoire, suivi d'un déroulement détaillé de ces activités et les résultats obtenus en faisant un zoom sur les résultats des projets d'EAGLE Network.



EAGLE-CÔTE D'IVOIRE

RAPPORT SEMESTRIEL

Janvier-Juin 2023

Vue d'ensemble

Investigations

Au total, 59 missions d'investigations ont été menées dans vingt régions (20) régions du pays, 69 cibles ont été identifiées. Les investigateurs ont activement produit des résultats menant à des cibles crédibles. Ce qui a d'ailleurs conduit à la réalisation de deux (02) opérations d'arrestations de trafiquants de défenses d'éléphants et de perroquets durant le premier semestre 2023.

Opérations

Deux opérations d'arrestations ont été réalisées durant le premier semestre de l'année 2023 dans le District autonome d'Abidjan.

- La première opération s'est déroulée le 23 février 2023 dans la commune d'Abobo à Abidjan. Cette opération a permis l'interpellation de trois trafiquants d'ivoires d'éléphants. Ces derniers ont été interpellés avec onze (11) pointes d'ivoires pesant vingt (20) kg. Les ivoires ont été acheminés sur Abidjan depuis l'ouest de la Côte d'ivoire par deux des trafiquants puis stockés chez le troisième avant la tentative de vente à Abobo.

- La seconde opération a eu lieu le 11 avril 2023 dans les communes de Marcory et Port-Bouët à Abidjan. Ce jour-là, deux présumés trafiquants d'espèces sauvages protégées ont été appréhendées avec 115 perroquets. Les enquêtes ont révélé par la suite que les trafiquants interpellés avaient des ramifications au Sénégal. Des perquisitions réalisées à Dakar le 12 avril 2023 au domicile de l'un des contrebandiers par Interpol avec l'appui de EAGLE Sénégal ont permis de mettre aux arrêts 3 autres co-auteurs de ce vaste trafic et de saisir 11 autres perroquets Timnehs.

Légal

- EAGLE-Côte d'Ivoire a fourni une assistance juridique pour les cas d'arrestation dont les dossiers sont en instruction.
- Participation le 08 mars 2023 à l'audience concernant les trois trafiquants pris en flagrant délit de vente de onze défenses d'ivoire d'éléphants à Abobo. Ces derniers ont été condamnés à deux mois de prison ferme assortie d'une amende de 300.000 francs CFA.
- Suivi de l'affaire concernant les deux présumés trafiquants de perroquets interpellés le 11 avril 2023 à Abidjan. L'affaire a été mise en instruction par le pôle pénale économique d'Abidjan.

Les procureurs ont été informés du processus avant et après les opérations d'arrestations des trafiquants.

Médias

- Au total 139 articles médiatiques ont été produits dans les médias nationaux (Internet, radio, presse écrite).

Les articles traitaient les questions liées à la protection de la faune et de la flore et à l'application de la loi faunique, les poursuites et la lutte contre la corruption.

Le coordonnateur a accordé une interview au premier site d'information générale ivoirien dénommé Linfochrome. Comme à l'accoutumée, le coordonnateur Gaspard Julien-Laferrière s'est appesanti sur l'ampleur du trafic d'espèces protégées et l'extinction des espèces qui en découle, soulignant l'urgence d'agir contre.



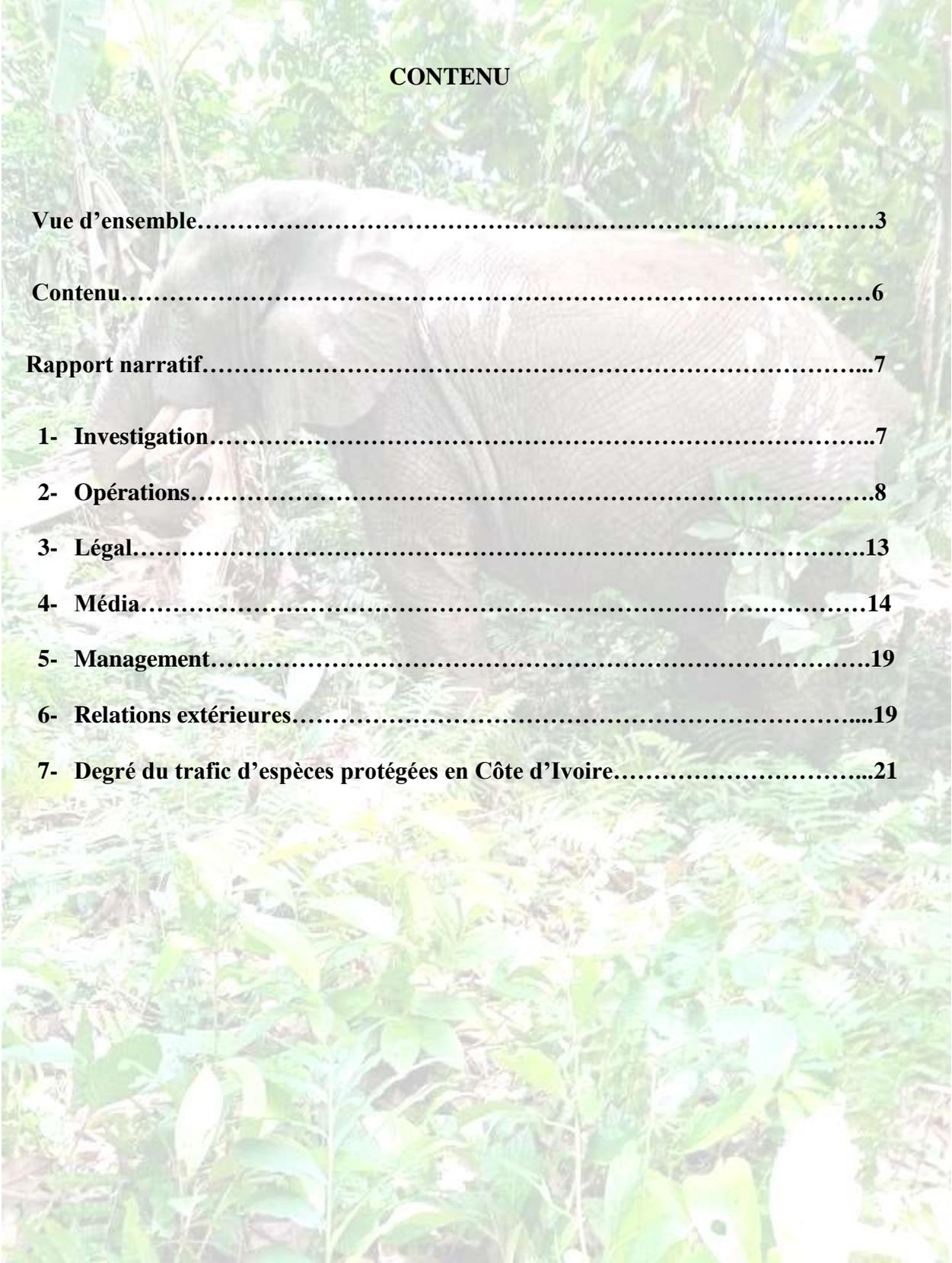


Collaboration au réseau EAGLE

Pour le premier semestre de l'année 2023, le réseau EAGLE aura permis l'interpellation de 43 trafiquants importants de faune dans six (06) pays. Ils se répartissent comme suit :

- 24 trafiquants d'ivoire arrêtés avec près de 280 kg d'ivoire dont 58 défenses et 14 pièces ; d'ivoire
- 9 trafiquants d'écailles de pangolins arrêtés avec plus de 186 kg d'écailles de pangolins ;
- 9 trafiquants de perroquets arrêtés avec 171 perroquets dans trois pays ;
- 83 % des trafiquants arrêtés sont restés derrière les barreaux ;
- 534 articles de pièces médiatiques ont été publiés dans les médias nationaux





CONTENU

Vue d'ensemble.....	3
Contenu.....	6
Rapport narratif.....	7
1- Investigation.....	7
2- Opérations.....	8
3- Légal.....	13
4- Média.....	14
5- Management.....	19
6- Relations extérieures.....	19
7- Degré du trafic d'espèces protégées en Côte d'Ivoire.....	21

RAPPORT NARRATIF

Ce rapport couvre la période de janvier à juin 2023 et se concentre sur les progrès réalisés dans les activités des différents départements : enquête, opérations, juridique, médias. Les stratégies peaufinées pour réussir à avoir un impact sur les opérations de criminalité faunique liée aux espèces sauvages protégées en Côte d’Ivoire, les progrès dans les relations avec le gouvernement ivoirien, organismes non gouvernementaux frères pour conjuguer nos efforts pour réussir la lutte contre le trafic dans le pays.

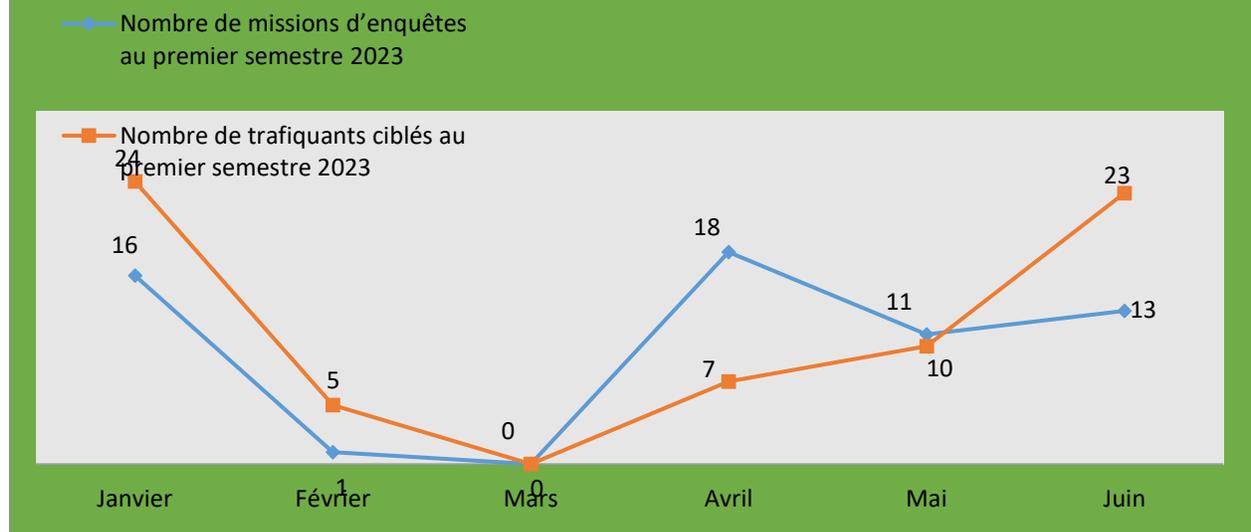
1- Investigations

59 Missions d'enquêtes ont été effectuées entre janvier et juin 2023 dans le District Autonome d’Abidjan et vingt (19) régions du pays. Les réseaux mis en place ont porté leurs fruits

Les efforts consentis pour mener ces missions ont été énormes et des séances de briefing et d’analyse des stratégies usées sur le terrain avec cette équipe de terrain afin d’améliorer les techniques d’investigations sont régulièrement faites.

Le réseau d’informateurs se consolide et pourra aider le projet au démantèlement des réseaux de trafiquants les mois à venir. Ce faisant, le département a acquis de l’expérience et de nombreux réseaux de trafiquants ont été découverts.

Graphique récapitulatif du nombre d'enquêtes et du nombre de trafiquant identifié au premier semestre 2023



2-Opérations

Deux (02) opérations d'arrestations de trafiquants de défenses d'éléphants et de perroquets ont été réalisées au cours de ce premier semestre. Au total cinq (05) trafiquants ont été interpellés lors des opérations. Les produits fauniques saisis sont : onze (11) défenses d'ivoires et 115 perroquets gris du Gabon, robustes et timneh.

- La première opération d'arrestation pour le premier semestre 2022, s'est déroulée le 23 février 2023 à Abidjan-Abobo. Dans cette localité, les éléments de l'UCT, du MINEF et de EAGLE Côte d'Ivoire ont arrêtés trois trafiquants d'animaux en flagrant délit de vente de onze (11) pointes d'ivoires d'éléphants pesant 20 kg. Ces derniers ont été interpellés au moment où ils s'approprièrent à écouler les ivoires d'éléphants dans une enceinte de la commune d'Abobo. Les ivoires ont été acheminés sur Abidjan depuis l'ouest de la Côte d'Ivoire par deux des présumés trafiquants puis stockés chez le troisième avant la tentative de vente à Abobo.



L'ouest de la Côte d'Ivoire demeure le territoire où l'on trouve les derniers bastions des éléphants. Ces derniers sont de plus en plus en proie aux trafiquants d'animaux véreux qui ne pensent qu'à se faire du profit au détriment de l'équilibre de l'écosystème animal.



Les ivoires saisis ont été acheminés depuis l'ouest de la Côte d'Ivoire jusqu'à Abidjan.

En Afrique, l'éléphant de savane est classé « En danger » d'extinction par l'Union Internationale pour la Conservation de la Nature (UICN) quand son cousin l'éléphant des forêts est classé « En danger critique » d'extinction, le stade ultime avant l'extinction de l'espèce dans la nature. A l'origine de cette situation, le trafic de l'ivoire et des poils vendus à prix d'or. Selon le rapport African Elephant status report de 2016, la population d'éléphants en Afrique de l'ouest oscillerait entre 2500 et 11.000 éléphants et entre 200 et 600 en Côte d'Ivoire. Des chiffres qui datent déjà de huit (08) ans.

- La deuxième opération s'est déroulée le 11 avril 2023 dans la commune de Marcory en plein cœur d'Abidjan, la capitale économique de la Côte d'Ivoire. Dans cette commune, les équipes de l'UCT et de la DPFE (Direction de la Police des Forêts de l'Eau), appuyés techniquement par EAGLE Côte d'Ivoire, ont arrêté en premier lieu, un trafiquant de perroquets qui s'apprêtaient à vendre 92 perroquets gris du Gabon.

L'interpellation faite, les éléments de l'UCT ont remonté le filon pour mettre le grappin, dans sur une deuxième personne domiciliée à Port-Bouët Gonzagueville supposée être le propriétaire des perroquets saisis. Les perquisitions effectuées chez ce dernier ont permis de saisir 23 autres perroquets portant le tout à 115 perroquets saisis dont 110 gris du Gabon, 2 timneh et 3 robustes.



Les enquêtes ont révélé par la suite que les trafiquants interpellés avaient des ramifications au Sénégal. Des perquisitions réalisées à Dakar le 12 avril 2023 au domicile de l'un des contrebandiers par Interpol avec l'appui de EAGLE Sénégal ont permis de mettre aux arrêts 3 autres co-auteurs de ce vaste trafic et de saisir 11 autres perroquets Timnehs.



Soins vétérinaires administrés d'urgence après la saisie

Selon les enquêtes, les perroquets saisis dans la partie ivoirienne proviendraient du Cameroun tout en transitant par le Nigéria. Au total 126 perroquets dont 110 gris du Gabon intégralement protégés, 13 timneh et 3 robustes ont été saisis dans les deux pays.



Les perroquets saisis transportés en direction du zoo d'Abidjan.

Cette opération majeure entre la Côte d'Ivoire et le Sénégal fut un exemple d'union de plusieurs forces de l'ordre pour combattre et mettre ainsi fin à une pratique illégale de l'exploitation de notre patrimoine faunique africain au-delà de nos frontières. La collaboration entre l'UCT, la DPFE et Interpol aura permis ces arrestations sur deux pays.

Le perroquet gris du Gabon qui peut imiter une grande variété de sons qu'il entend se retrouve en Afrique équatoriale, notamment au Cameroun, au Nigéria, au Ghana, au Congo, au Gabon, en Angola, au Kenya, en Ouganda et en Côte d'Ivoire. Et, il a été inscrit sur la liste rouge de l'Union Internationale pour la Conservation de la Nature (UICN) en raison de la chute drastique de sa population. Ainsi, le commerce de cette espèce est donc interdit par la CITES. En effet, le perroquet gris est très rare en Côte d'Ivoire et a quasiment disparu du Ghana à cause de son trafic.



Tableau des Opérations du projet EAGLE-Côte d'Ivoire

Nombres d'opérations réalisées	Nombres de trafiquants arrêtés au cours des opérations	Types et quantités des produits fauniques saisis, autres saisies
02	05	11 défenses d'éléphants (11 kg) ; 115 perroquets gris du Gabon, Timneh et robustes.

Tableau de répartition des saisies de contrebandes par opérations 1^{er} Semestre 2023

Opérations Saisie	Opération d'ivoires le 23 février 2023 à Abobo	Opération de perroquets le 11 avril à Marcory
Ivoires	11 pointes de 20 kgs saisis	
Perroquets		110 gris du Gabon, 2 timneh et 3 robustes.

3- Légal

Le département juridique a travaillé sur le suivi juridique avant, pendant et après l'arrestation des trafiquants.

Le département juridique d'EAGLE-Côte d'Ivoire a effectué des séries de rencontres avec les Procureurs de la République près les tribunaux d'Abidjan-Plateau, du pôle économique d'Abidjan ou de leurs substituts pour faire le suivi des affaires judiciaires des 5 trafiquants interpellés.

Les juristes ont pris part le 08 mars 2023 à l'audience concernant les trois trafiquants pris en flagrant délit de vente de onze défenses d'ivoire d'éléphants à Abobo. Ces derniers ont été condamnés à deux mois de prison ferme assortie d'une amende de 300.000 francs CFA.

Dans l'ordre des procédures judiciaires, le département légal a suivi avec diligence l'affaire concernant les deux présumés trafiquants de perroquets interpellés le 11 avril 2023 à Abidjan. L'affaire a été mise en instruction par le pôle pénale économique d'Abidjan.

Récapitulatif des activités du département juridique

Nombre de missions Abidjan et District	Nombre de mission hors Abidjan	Nombre de trafiquants derrière les barreaux :	Nombre de trafiquants jugés	Les peines de prison durant le semestre	Nombre de trafiquants condamnés	Nombre d'audiences suivies
2	0	5 à la Maison d'arrêt et de correction d'Abidjan correction de Bondoukou .	3	2 mois ferme	3	1

4- Média

Au total 139 articles médiatiques ont été produits dans les médias nationaux (Internet, radio, presse écrite).

Les articles traitaient les questions liées à la protection de la faune et de la flore et à l'application de la loi faunique, les poursuites et la lutte contre la corruption. A part les bulletins d'informations, le coordonnateur Gaspard Julien-Laferrrière a accordé une interview le 26 janvier 2023 au premier site d'informations générales en Côte d'Ivoire dénommé Linfodrome. L'interview s'articulait autour du thème : l'enjeu de la préservation des espèces protégées et le bilan de la lutte en Côte d'Ivoire.

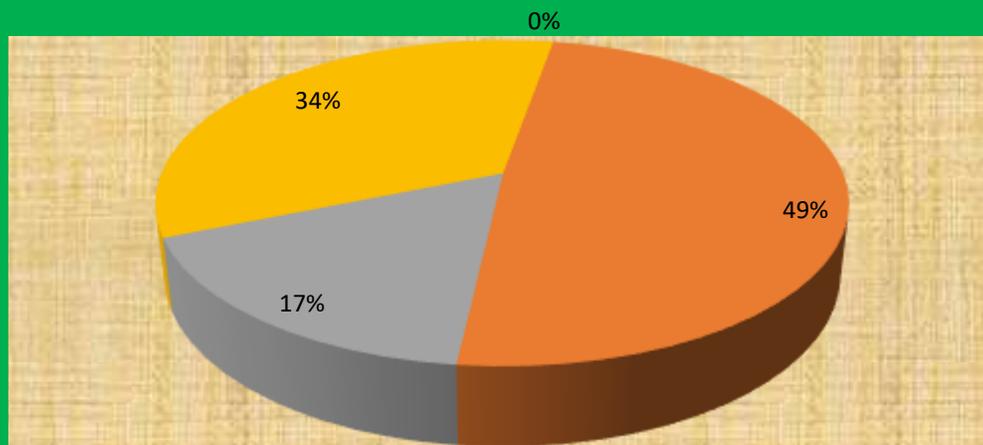
Le responsable média a aussi rencontré au cours du premier semestre, des journalistes des médias locaux.

Les échanges ont porté sur les objectifs et les activités d'EAGLE-Côte d'Ivoire. Il a été surtout question au cours de la rencontre d'expliquer aux journalistes ce que fait EAGLE-Côte d'Ivoire et de les faire comprendre la nécessité de sensibiliser les populations sur les risques qu'elles encourent en s'adonnant au trafic d'espèces sauvages protégées.

Nombre total de pièces			
Médiatiques : 139			
Télévision	Radio	Presse écrite	Internet
0	68	23	48

Graphique relatif aux publications médiatiques du semestre

■ Télé ■ Radio ■ Presse écrite ■ Internet



La presse en images



10 Actualité LE QUOTIDIEN D'ABIDJAN N°4394 DU MERCREDI 29 JUIN 2023

TRAFFIC D'ESPÈCES PROTÉGÉES

Une activité de criminalité transnationale fructueuse

Selon l'Organisation internationale de police criminelle (Interpol), le trafic d'espèces sauvages croît de 5 à 7 % par an et représente la quatrième activité de criminalité transnationale organisée la plus fructueuse au monde après ceux des stupéfiants, des contrebandes et des êtres humains. Il est l'une des principales causes de la disparition des espèces animales protégées.

Le rapport 2018 du Programme des Nations unies pour l'environnement (Pnu) et Interpol chiffre ce commerce illicite d'espèces sauvages à 20 milliards de dollars américains (soit 100 milliards de francs CFA) par an. Si c'est très difficile d'avoir des données précises pour ce trafic, certains produits de braconnage comme l'ivoire d'éléphant, les peaux de grands félins, les ossements de pangolin, concentrent l'attention et servent en quelque sorte d'indicateurs de son évolution.

Par ailleurs, il est également possible de suivre les tendances à partir des saisies de spécimens sauvages opérées dans les pays.

En effet, en Côte d'Ivoire par exemple, un essai à des souches records, ont été saisis, notamment 20 kg d'ivoire d'éléphants au mois de février, 150 perroquets de race gris du Gabon, Timneh et robustes et avril lors de deux opérations conjointes entre l'UICV, la DPRE du MINEF et l'ENGL-Côte d'Ivoire. Un cinquième a également été saisi en mai à Guiglo par le MINEF avec le concours des Ong Akatie et ENGL Côte d'Ivoire. En outre, d'autres animaux vivants ont également été saisis par le MINEF. Il s'agit de deux chimpanzés, un singe Peta, un singe Vervet et un singe Mars, détenus illégalement dans les villes d'Abidjan, Agboville, et Bouaké.

La rareté des espèces sauvages est un marché lucratif. Pour la simple raison que plus un produit se raréfie, plus il devient cher. Il est donc dans l'intérêt des trafiquants que les animaux sauvages disparaissent.

Faut-il le souligner, le commerce illicite d'espèces sauvages est un crime transnational majeur, qui génère des milliards de fonds criminels chaque année. Les trafiquants d'espèces sauvages exploitent les faiblesses des secteurs financiers et non financiers pour déplacer, cacher et blanchir leurs produits, ce qui permet de nouveaux crimes et porte atteinte à l'intégrité financière. Malgré ce fait, dans certains pays, le trafic de faune n'est pas reconnu comme une vraie menace, ce qui permet aux différents réseaux de trafic de prospérer. De plus, les réseaux étant transnationaux, il est difficile d'avoir des poursuites sur plusieurs pays, avec des genres judiciaires faibles donc empêchant une réelle dissuasion. Malheureusement, le trafic d'espèces sauvages et le braconnage s'accroissent à une cadence alarmante et le braconnier est toujours en hausse.

BS
Lég : Le trafic d'espèces protégées en hausse, malgré la répression

CONSERVATION ET RÉHABILITATION DE LA FORÊT CLASSÉE DE CAVALY
Le ministre des Eaux et Forêts se prononce sur le

Article paru dans le journal « Le Quotidien d'Abidjan » du 29 juin 2023.

Sujet : La croissance du trafic des espèces protégées dans le monde.



L'Inter N°7489 // DU MARDI 27 AU MERCREDI 28 JUIN 2023

CLÔTURE DES JOURNÉES DE LA FONCTION PUI

La ministre Anne Désirée Ouïoro : «Notre administration publique doit se

TRAFFIC D'ESPÈCES SAUVAGES PROTÉGÉES
Une croissance de 5 à 7% observée chaque année malgré la répression

Le trafic d'espèces sauvages protégées connaît une croissance annuelle de 5 à 7% malgré la répression. Ce commerce illicite génère des milliards de fonds criminels chaque année et constitue une menace majeure pour la biodiversité mondiale. Les trafiquants exploitent les faiblesses des secteurs financiers et non financiers pour déplacer, cacher et blanchir leurs produits.

Le trafic d'espèces sauvages est un crime transnational majeur, qui génère des milliards de fonds criminels chaque année. Les trafiquants d'espèces sauvages exploitent les faiblesses des secteurs financiers et non financiers pour déplacer, cacher et blanchir leurs produits, ce qui permet de nouveaux crimes et porte atteinte à l'intégrité financière. Malgré ce fait, dans certains pays, le trafic de faune n'est pas reconnu comme une vraie menace, ce qui permet aux différents réseaux de trafic de prospérer. De plus, les réseaux étant transnationaux, il est difficile d'avoir des poursuites sur plusieurs pays, avec des genres judiciaires faibles donc empêchant une réelle dissuasion. Malheureusement, le trafic d'espèces sauvages et le braconnage s'accroissent à une cadence alarmante et le braconnier est toujours en hausse.

BS
Lég : Le trafic d'espèces protégées en hausse, malgré la répression

Article paru dans le quotidien « L'inter » du 28 juin 2023.

Sujet : Croissance du trafic des espèces protégées dans le monde.





Article paru dans le quotidien « L'inter » du 20 avril 2023.

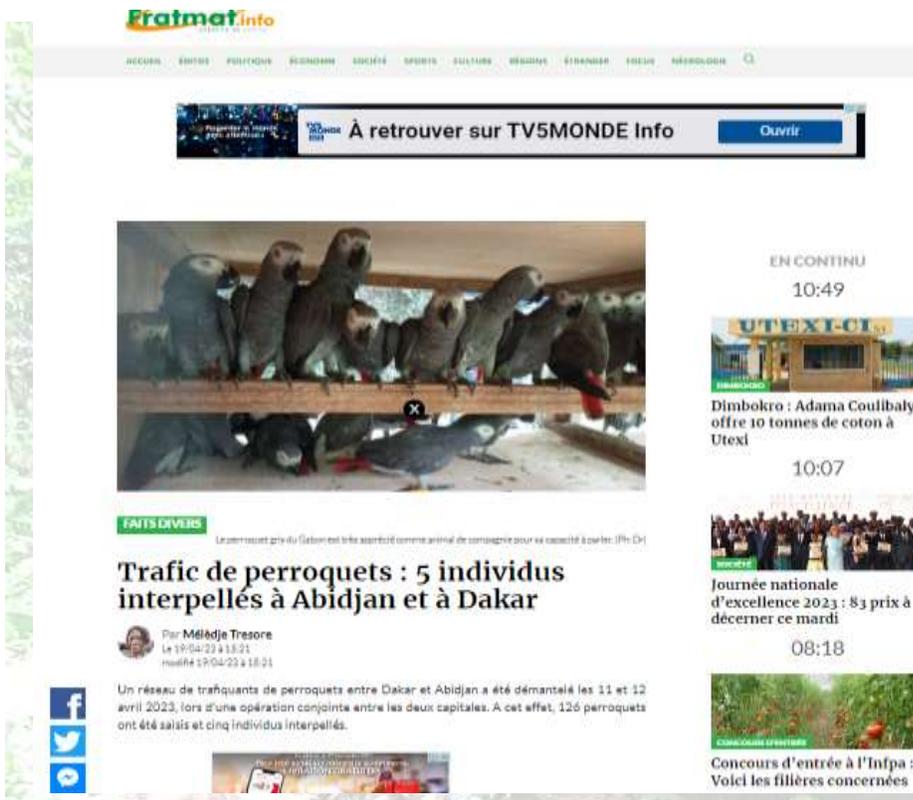
Sujet : Démantèlement d'un réseau de trafic de perroquets entre Abidjan et Dakar.



Article paru dans le quotidien « Soir info » du 25 avril 2023.

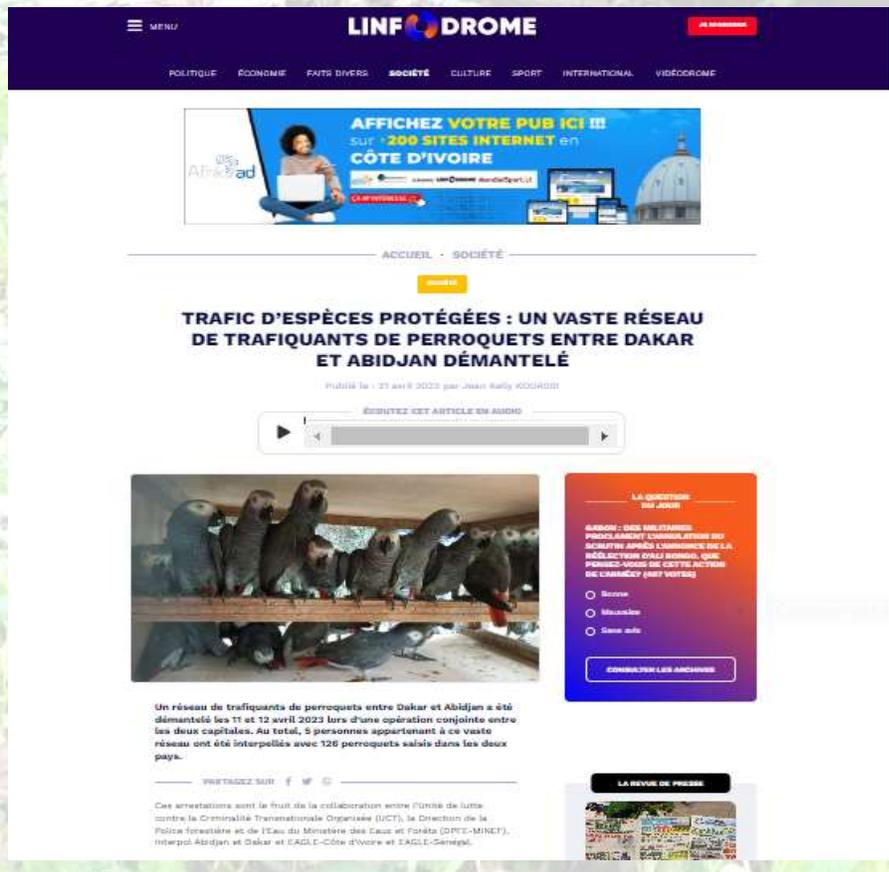
Sujet : Démantèlement d'un réseau de trafic de perroquets entre Abidjan et Dakar.





Article publié par le média gouvernemental « Fratmat.info » le 19 avril 2023.

Sujet : Saisie de 115 perroquets à Abidjan



Article publié par « Linfodrome », le plus grand média en ligne de Côte d'Ivoire le 18 avril 2023.

Sujet : Saisie de 115 perroquets à Abidjan

5- Management

Au cours du semestre, EAGLE-Côte d'Ivoire est resté sur la bonne dynamique de l'année précédente pour booster les activités de manière quantitatives et qualitatives dans tous les départements. Ce qui a permis la mise aux arrêts de cinq (05) trafiquants réalisés durant ce semestre 2023.

Le coordonnateur a consenti des efforts dans l'optique d'atteindre les objectifs du projet. Dans cette veine, il a suivi les dossiers d'accord de collaboration d'avec le MINEF, l'UCT, et rencontré bien d'autres acteurs d'application de la loi.

Le Coordinateur du projet a également coordonné les activités de tous les autres départements et fait des sessions de formation pour renforcer les capacités de l'équipe et une amélioration surtout des investigations.

6- Relations extérieures

En vue d'établir de nouvelles relations et de renforcer celles existantes avec les autorités et les acteurs d'application de la loi impliqués dans la lutte contre le trafic d'espèces sauvages menacées d'extinction, quelques collaborateurs techniques ont été rencontrés, notamment l'UCT. Le coordonnateur en effet, rencontré à maintes reprises les officiers de l'UCT, à l'effet d'avancer sur les grandes enquêtes et de préparer les deux opérations qui ont eu lieu durant le premier semestre 2023.

Le coordinateur a également rencontré la Direction de la Faune et le point focal CITES afin de discuter des enquêtes sur les animaux vivants, notamment la préparation de l'opération relative aux perroquets tenue le 11 avril 2023.

La collaboration avec le Ministère des Eaux et Forêts, l'Ong Akatia et EAGLE Côte d'Ivoire a permis le 12 mai 2023 la saisie d'un bébé chimpanzé dans une maison dans la ville de Guiglo, localité située à l'ouest de la Côte d'Ivoire. Le détenteur illégal du chimpanzé en avait fait de l'animal, son animal de compagnie qu'il exposait sur les réseaux sociaux. Le bébé chimpanzé saisi a été remis par la Direction de la Faune à l'Ong Akatia qui se charge de le réhabiliter dans le sanctuaire des chimpanzés.



La collaboration avec une ONG spécialisée dans la conservation et la réhabilitation des perroquets, World Parrot Trust a permis d'avoir un vétérinaire spécialisé afin d'examiner les perroquets saisis en avril 2023 et de montrer au vétérinaire du zoo comment enlever les plumes de ailes coupées par les braconniers, afin de les empêcher de voler, pour qu'elles repoussent. Le vétérinaire a également réalisé plusieurs tests dans le but de détecter des virus, afin de déterminer si les perroquets sont relâchables ou non.



7- Degré du trafic d'espèces protégées en Côte d'Ivoire

Le projet EAGLE-Côte d'Ivoire a mis en exergue l'ampleur négative du commerce des espèces protégées dans le pays durant le premier semestre de l'année 2023. La lutte durant le premier semestre a porté sur le trafic des défenses d'éléphants et sur le trafic des perroquets. Deux opérations majeures ont été réalisées à cet effet dans le District d'Abidjan. Au total, cinq (05) trafiquants ont été interpellés.

Ces opérations ont permis de révéler à travers les publications, l'étendue des réseaux criminels fauniques malgré les actions dissuasives, les sensibilisations des autorités et les arrestations précédentes liées au commerce illégal des espèces protégées. L'équipe EAGLE-Côte d'Ivoire a donc profité de l'expérience acquise depuis son installation en 2017 pour intensifier ses efforts dans le but d'atteindre des résultats probants.

La réussite des activités du projet EAGLE-Côte d'Ivoire est due à la bonne coopération avec les autorités ivoiriennes, notamment l'Unité de Lutte contre la Criminalité Transnationale Organisée (UCT), la Direction de la Police Forestière du Ministère des Eaux et Forêts (MINEF) et la Direction de la Faune du MINEF. Les autorités ivoiriennes œuvrent inlassablement pour faciliter les activités du projet et ne ménagent aucun effort pour être hors d'état de nuire les ennemis de la faune.

Au total, cinq (05) personnes ont été interpellées avec onze (11) défenses d'éléphants (20 kg), et 115 perroquets gris du Gabon, robustes et timneh.

L'enquête a révélé que les perroquets saisis ont été transportés illégalement du Cameroun en Côte d'Ivoire en transitant par le Nigéria. S'agissant des ivoires saisis au mois de février, ils ont été transportés de Soubré, localité située à l'ouest de la Côte d'Ivoire pour être vendus à Abidjan.

La saisie des perroquets montre à quel point les grands réseaux sont internationaux peu inquiétés par les frontières, les perroquets saisis provenant du Cameroun, ayant transité par le Nigéria, puis ayant été acheminé par la route jusqu'à Abidjan. La collaboration entre la Côte d'Ivoire et le Sénégal sur cette affaire, ayant entraîné une saisie de perroquets et des arrestations à Dakar liées à un des trafiquants arrêtés à Abidjan, est à saluer et montre une réponse efficace des autorités contre un réseau transfrontalier.

